Le Monde
VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

# Climat : les nouvelles ambitions de la Chine

## L'objectif de neutralité carbone en 2060 annoncé par Xi Jinping relance la diplomatie climatique

PÉKIN - *correspondant*

C'est une lueur d'espoir dans un ciel obscurci par les catastrophes climatiques. Pour la première fois, mardi 22 septembre, la Chine s'est fixé un objectif de neutralité carbone, à l'horizon 2060.

L'annonce en a été faite par le président Xi Jinping, lors de son intervention, par visioconférence, au cours de la 75e session de l'Assembée générale des Nations unies (ONU). Le premier pollueur mondial, responsable d'un quart des émissions de gaz à effet de serre, s'engage également à atteindre un pic de ses rejets de $CO_2$ avant 2030 – et non plus « autour » de 2030, comme indiqué lors de son précédent plan climat.

L'annonce a surpris. Ne serait-ce que parce que la Chine continue de construire de nombreuses centrales au charbon. *« La Chine envisage actuellement d'augmenter ses capacités de production des centrales au charbon à hauteur de 249,6 gigawatts* [GW]*; 97,8 GW sont en construction et 151,8 GW en préparation. Une augmentation de 21 % par rapport à fin 2019 (205,9 GW) »*, notaient, en juin, le Global Energy Monitor et le Centre for Research on Energy and Clean Air (CREA) dans une étude intitulée « Un nouveau boom du charbon en Chine ». A titre de comparaison, aux Etats-Unis, les centrales au charbon ont une capacité de 246,2 GW et en Inde de 229 GW.

### « Civilisation écologique »

C'est pourquoi l'annonce du président chinois laisse certains spécialistes de la Chine sceptiques. *« Xi Jinping laisse la question climatique aux générations futures. Déjà, à la fin du XXe siècle, la Chine voulait ramener sa consommation de charbon à 1,2 milliard de tonnes par an. Or en 2018, elle en a consommé 4,84 milliards de tonnes. Donc les promesses pour 2060… »*, résume François Godement, spécialiste de l'Asie à l'Institut Montaigne.

Néanmoins, il est évident que la question climatique préoccupe les dirigeants chinois. Xi Jinping parle fréquemment de *« civilisation écologique »*. Il exerce régulièrement une forte pression sur les dirigeants locaux sur ce thème. Les observateurs sont divisés. Certains n'y voient qu'une simple rhétorique sans effet, d'autres sont au contraire convaincus que la Chine veut également prendre le leadership international sur les questions environnementales, notamment pour favoriser ses industries innovantes.

La Chine produit déjà la plupart des batteries ion-lithium, des panneaux solaires et des éoliennes dans le monde, et elle est le pays où la part de marché des véhicules électriques est la plus importante. *« Il y a de vraies contradictions entre la rhétorique et l'action, mais le discours de mardi est important.* (…) *Il peut signaler que le pays se prépare à mettre en place des politiques d'émissions plus strictes, même si elles ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif de 2060 »*, note James Temple dans un article en ligne de la *MIT Technology Review* du 23 septembre.

Le 14e plan quinquennal (2021-2025), qui devrait être partiellement rendu public en octobre, constituera une indication importante. Selon Bloomberg, il devrait prévoir de réduire la part du charbon dans la consommation d'énergie de 57,5 % cette année à 52 % en 2025.

*« La neutralité carbone est absolument faisable tant du point de vue technique qu'économique*, assure Richard Baron, directeur exécutif de la 2050 Pathways Platform, une ONG qui travaille avec des pays pour les aider à construire leurs stratégies climatiques de long terme. *Mais la Chine va devoir se poser la question de ses projets de centrales à charbon, qui n'auront bientôt plus de viabilité économique. Cela nécessite un gros changement, car sa relance économique a beaucoup consisté à investir dans l'industrie lourde et les infrastructures. »*

> **« La Chine va devoir se poser la question de ses projets de centrales à charbon »**
> RICHARD BARON
> directeur exécutif de la 2050 Pathways Platform

*« C'est l'annonce la plus importante en termes de politique climatique mondiale depuis au moins cinq ans, et elle était impensable il y a quelques années »*, juge le climatologue allemand Niklas Höhne, fondateur de l'Institut NewClimate, à Cologne. Selon le Climate Action Tracker, un groupe d'experts spécialiste de l'évaluation des politiques climatiques, l'atteinte par Pékin de la neutralité carbone d'ici à 2060 entraînerait une baisse des prévisions de réchauffement de 0,2 °C à 0,3 °C à l'horizon 2100, la plus grande réduction pour un seul pays jamais calculée par ces instituts.

Au-delà de l'effet bénéfique pour le climat, l'annonce surprise de Xi Jinping relance une diplomatie climatique mise à mal par la crise du Covid-19. Plus largement, *« c'est un signal politique extrêmement positif pour relancer un multilatéralisme sur le climat, très affaibli ces dernières années »*, estime Lucile Dufour, responsable des négociations internationales au Réseau Action Climat. Elle voit dans cette annonce *« un signal prometteur »* quant à la capacité du binôme Chine-Union européenne (UE) à prendre le leadership en matière climatique, et à remplacer le couple sino-américain qui s'était formé avant l'adoption de l'accord de Paris, en 2015.

L'annonce chinoise intervient après un sommet virtuel UE-Chine, le 14 septembre, et surtout alors que la Commission européenne a également proposé, mi-septembre, d'accroître les efforts des Vingt-Sept dans la lutte contre le dérèglement climatique : elle préconise une baisse des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport à 1990, quand il était jusqu'ici question d'un recul de 40 %. L'UE – à l'exception de la Pologne – s'est également fixé pour objectif de devenir neutre sur le plan climatique d'ici à 2050.

### « Redonner confiance »

*« Les dirigeants de Pékin, de Bruxelles et des capitales du monde en développement nous redonnent confiance avant la COP26, l'année prochaine »*, se félicite Laurence Tubiana, directrice de la Fondation européenne pour le climat et ancienne ambassadrice de la France pour les négociations climatiques.

La 26e conférence des Nations unies sur le climat, qui devait se tenir en novembre à Glasgow (Ecosse), mais qui a été repoussée d'un an en raison de la pandémie de Covid-19, est considérée comme un moment crucial pour accroître les efforts des Etats. En effet, leurs engagements pris en 2015 mettent la planète sur une trajectoire de réchauffement de 3,2 °C d'ici à la fin du siècle, bien plus que le maximum de 2 °C, ou 1,5 °C, prévu par l'accord de Paris.

Cinq ans après l'adoption du traité international, les Etats doivent relever, avant la fin de l'année, leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Or, pour l'instant, seuls treize pays, qui ne représentent que 3,6 % des émissions mondiales, ont déposé leurs nouveaux plans auprès de l'ONU, selon le décompte du think tank américain World Resources Institute. Avec la Chine et l'Europe, ce sont deux des principaux pollueurs de la planète qui pourraient aller plus loin.

Manquent désormais à l'appel les Etats-Unis, qui doivent sortir de l'accord de Paris le 4 novembre, au lendemain de l'élection présidentielle. Le scrutin du 3 novembre sera, en ce sens, crucial : le candidat démocrate, Joe Biden, a promis qu'en cas de victoire, son pays réintégrerait le traité et viserait la neutralité carbone en 2050. Dans ce cas, avec un engagement des trois premiers émetteurs mondiaux, qui représentent 45 % des émissions, *« l'objectif de ne pas dépasser 1,5 °C de réchauffement serait clairement à portée »*, selon Bill Hare, le directeur du centre de recherche Climate Analytics.

Plus largement, la Chine et l'Europe peuvent entraîner d'autres pays. *« Cela va obliger certains pays pollueurs, comme l'Australie, l'Indonésie ou le Vietnam, à questionner leur modèle économique fondé sur des émissions toujours croissantes s'ils veulent continuer à exporter leurs produits vers l'Europe et la Chine »*, avertit Richard Baron. ■

AUDREY GARRIC (À PARIS) ET FRÉDÉRIC LEMAÎTRE

Quand on fait plancher des historiens, en particulier de l'Antiquité ou du Moyen Age, sur l'art de gouverner, on s'aperçoit que les problématiques d'hier sont pour une bonne part aussi celles d'aujourd'hui. Et que l'horizon indépassable de l'Etat-nation et de la démocratie est en train de s'obscurcir.

**GOUVERNER**

Un hors-série du « Monde »
100 pages - 8,50 €
Chez votre marchand de journaux et sur lemonde.fr/boutique

# Un des avocats anti-Monsanto condamné à deux ans de prison

## Timothy Litzenburg a tenté d'extorquer 200 millions de dollars à une entreprise produisant l'un des composants du Roundup

NEW YORK - *correspondant*

Du justicier au maître chanteur, il est un pas que Timothy Litzenburg a franchi. L'avocat américain de 38 ans, qui avait été à la pointe des poursuites contre Monsanto et les effets cancérigènes allégués du Roundup, a été condamné, vendredi 18 septembre, à deux ans de prison par un tribunal fédéral de Virginie pour avoir tenté d'extorquer 200 millions de dollars (172 millions d'euros) à une entreprise produisant l'un des composants du Roundup. Le tribunal ne nomme pas la victime mais il s'agit, selon le *Wall Street Journal*, de Nouryon, l'ex-division chimique d'AkzoNobel, dont le siège est à Amsterdam. L'avocat avait plaidé coupable en juin *« d'utilisation de communications interétatiques à des fins d'extorsion »*, ainsi que son associé Daniel Kincheloe, condamné à un an de prison. L'invocation des communications interétatiques est le moyen juridique qui a permis à la justice fédérale de poursuivre le cas.

Tout commence en septembre 2019. M. Litzenburg envoie à Nouryon un *« projet de plainte »* au nom d'un client qu'il dit représenter. L'avocat se prévaut de sa victoire dans le procès Monsanto en Californie : il avait été, au sein des équipes du cabinet Miller, un des défenseurs du jardinier Dewayne Johnson, atteint d'un cancer (un lymphome non hodgkinien). Ce dernier avait obtenu d'un jury californien 289 millions de dollars de dommages et intérêts en août 2018, indemnité réduite en octobre suivant à 78,5 millions par un juge puis, en appel en juillet 2020, à 20,4 millions.

Licencié dans la foulée du procès par son employeur qui l'accusait de vouloir piller le dossier Roundup, M. Litzenburg est alors à son compte et affirme représenter quelque 800 plaignants contre Monsanto. Le 16 octobre 2019, M. Litzenburg indique à l'avocat de Nouryon qu'il va déposer sa plainte à moins qu'un arrangement puisse être trouvé. Deux jours plus tard, il demande un dédommagement de 5 millions de dollars pour son client et exige la signature d'un *« contrat de consultant »* pour lui et son associé Daniel Kincheloe à hauteur de 200 millions de dollars. Un *« minimum »*, assure M. Litzenburg, qui précise plus tard ses exigences par e-mail. *« Le procès* [Nouryon] *sur le lymphome non hodgkinien que nous préparons sera le "Roundup 2", et je suis impatient de mener la charge de nouveau. Cette fois-ci, à mon grand bénéfice financier »*, écrit l'avocat, qui entend ne pas verser un dollar aux clients qu'il est censé représenter.

### « Faire du chiqué »

Sauf que Nouryon ne cède pas au chantage et dépose plainte le 29 octobre au ministère de la justice américain, qui met l'avocat sur écoute. Celles-ci sont édifiantes. M. Litzenburg explique qu'une fois connu l'accord de consulting il pourrait dissuader ses clients de poursuivre l'entreprise. Surtout, M. Litzenburg se trouvera dans un conflit d'intérêts qui l'empêchera d'attaquer Nouryon. *« Entrer dans un accord de consulting permettra d'éviter le défilé des horreurs qu'il y a eu dans le procès du Roundup pour Bayer-Monsanto. Et il y a une autre chose que je peux garantir : en l'absence d'un accord global ou final avec moi, cela va certainement enfler au point de devenir une menace existentielle pour* [Nouryon]*»*, met en garde Litzenburg.

Plus tard, il évoque *« une chute de 40 % de l'action »*, et vante un investissement *« très raisonnable »* de 200 millions pour éviter des pertes encore pires et *« un cauchemar en matière de relations publiques »*. L'avocat explique qu'il pourrait, aux côtés de l'entreprise, *« faire du chiqué »* pendant le témoignage d'un expert en toxicologie, pour saper les mérites d'un procès. Le 15 novembre, il précise que 150 millions de dollars doivent aller à une entité qu'il contrôle et 50 millions à son associé. Fin novembre, il envoie un *« projet de contrat de consulting »*. Le 17 décembre 2019, l'avocat est arrêté.

M. Litzenburg fut à la pointe du combat contre Monsanto – il apparaît à la tribune du procès factice de La Haye en 2016, organisé par des ONG – et de la défense du jardinier Johnson. Toutefois, à l'approche du procès, en juin 2018, le dossier au sein du cabinet Miller lui aurait été retiré en raison de sa consommation de drogue. Dans une plainte, son employeur le décrit comme un collaborateur de second rang au comportement erratique. Toutefois, M. Litzenburg s'est exprimé dans les médias au moment du verdict en août 2018. Dans une lettre de décembre 2018, le jardinier Johnson écrit que M. Litzenburg *« était mon avocat principal depuis le début de l'affaire »* mais note que *« plus on avançait dans le procès, plus sa présence s'estompait »*. ■

ARNAUD LEPARMENTIER